

Rapport Annuel

sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Territoire du Pays d'Erstein

ANNÉE 2023

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CANTON
D'ERSTEIN

CC-ERSTEIN.FR

2023 : ANNÉE
DE L'EXTENSION DES
CONSIGNES DE TRI

EMBALLÉ?
C'EST TRIÉ!



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2023	page 3
Principaux marchés attribués en 2023	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 5
1. Le territoire desservi	page 5
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 7
2.1.2. La prestation de collecte	page 8
2.2. Les collectes sélectives	page 8
2.2.1. Organisation des collectes	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes	page 9
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 9
2.3. Les déchèteries	page 14
2.3.1. Organisation du service	page 14
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 15
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 15
2.4. Le compostage	page 16
2.5. Les services hors service public	page 17
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 17
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 17
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 18
3.1. Localisation des unités de traitement	page 18
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 19
4. La communication	page 20
5. L'emploi	page 20
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 21
6. Modalités d'exploitation du service	page 21
7. Bilan financier annuel	page 21
7.1. Dépenses du service	page 21
7.2. Recettes du service	page 23
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 23
7.2.2. Les autres recettes	page 23
7.3. Détail des coûts	page 24
C. PROJETS POUR L'ANNEE 2024	page 24

INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs et la Communauté de Communes du Rhin pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets des dix Communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN demeurent transférées intégralement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée CITEO, sur la base du barème F de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2023 :

Le lancement de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023

Tous les emballages et papiers se trient ! Les conteneurs de tri mis à disposition des usagers acceptent désormais tous les emballages et papiers : films, bouteilles, tubes, flacons, barquettes, boîtes, conserves, pots, sacs et sachets...

Des animations scolaires et périscolaires sur les consignes de tri : réalisées dans plusieurs communes du territoire du Pays d'Erstein.

le lancement de l'étude de mise en place du PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Objectif : réaliser un programme d'actions pour une réduction des quantités de déchets produites à l'horizon 2030.

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2023 en deux occasions : les 12 et 13 mai et les 13 et 14 octobre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2024, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 17 018 kg
- Type « acides » : 273 kg
- Type « bases » : 238 kg
- Type « Produits Piscine » : 269 kg
- Type « solvant » : 1 350 kg
- Type « phytosanitaires » : 321 kg
- Type « aérosols » : 231 kg

Total 2023 : 19 700 kg soit :

- 33.34 % de hausse par rapport à 2022 (13 117kg – 2 collectes)
- 38.10 % de baisse par rapport à 2021 (31 838 kg – 2 collectes)

En 2022, la baisse de tonnage significative par rapport à 2023 n'avait pas trouvé d'explication et un report des tonnages était attendu sur l'année 2023. Cela se constate en effet avec une augmentation de 33,34% mais le résultat 2023 est encore bien inférieur à celui de 2021.

Il est possible que le report des tonnes s'observe encore sur les opérations de 2024.

La campagne de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2023 :

- Réhabilitation / réparations des conteneurs existants : 4 317.22 € HT
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 26 308.83 HT

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 28 octobre 2023 à BOLSENHEIM (pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM) et à HIPSHEIM (pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE).

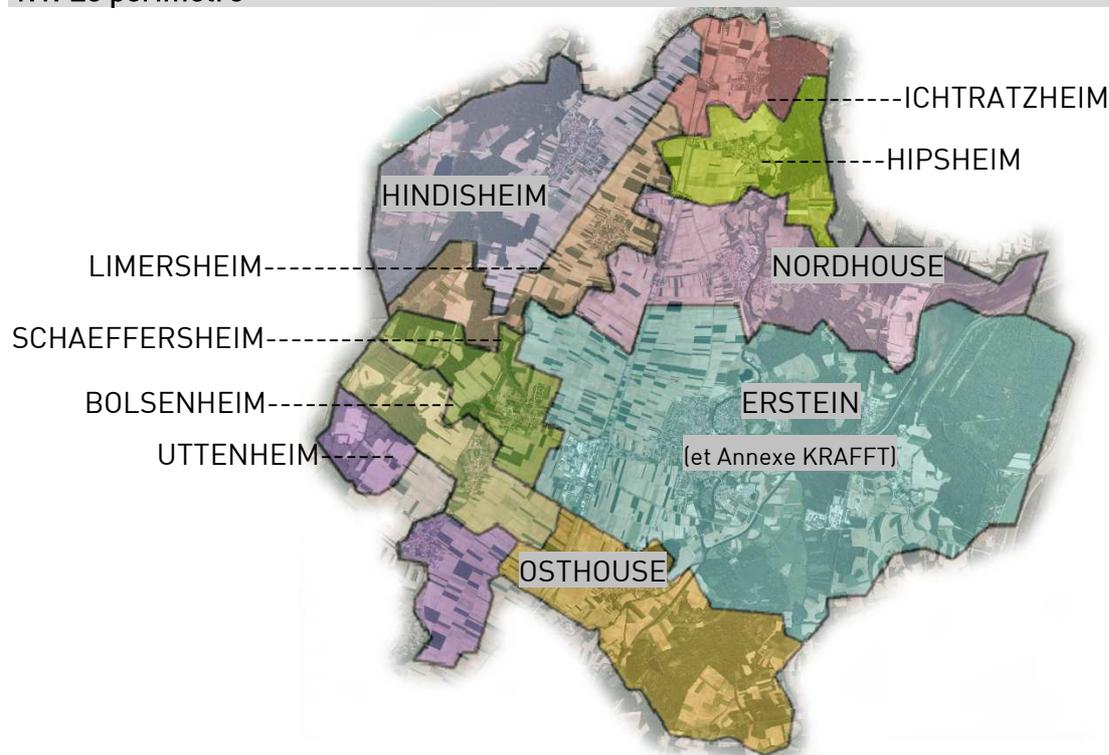
Principaux marchés et contrats attribués en 2023 :

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Incinération des ordures ménagères résiduelles	01/01/2023 au 31/12/2026	SENERVAL
Prétraitement et traitement des déchets encombrants collectés en déchèterie	01/08/2023 au 31/07/2026	SCHROLL
Prétraitement et traitement du bois collecté en déchèterie	01/08/2023 au 31/07/2026	LINGENHELD
Traitement des DIB/DND en déchèterie	01/08/2023 au 31/07/2024	LINGENHELD

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre



Les 10 communes du territoire du Pays d'Erstein sont soumises à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés. Les autres communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

1.2. La population

Commune	Nombre d'habitants INSEE 01/01/2024
BOLSENHEIM	580
ERSTEIN	11 001
HINDISHEIM	1 557
HIPSHEIM	1 013
ICHTRATZHEIM	385
LIMERSHEIM	696
NORDHOUSE	1 766
OSTHOUSE	952
SCHAEFFERSHEIM	817
UTTENHEIM	581
TOTAL	19 348

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2022) : 582 au 31/12/2023.

2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

En résumé :

10 270 Tonnes de déchets collectés

soit 531 kg / habitant

soit -4.5 kg par rapport à 2022



Collecte des déchets ménagers

180.6 kg/hab
France : 249 kg / hab



Collecte des recyclables

84.8 kg/hab
France : 82 kg / hab



Collecte des biodéchets

11.4 kg / hab
France : 17 kg / hab



Collecte en déchèterie

241.7 kg / hab
France : 246 kg / hab



2.1 La collecte des déchets résiduels

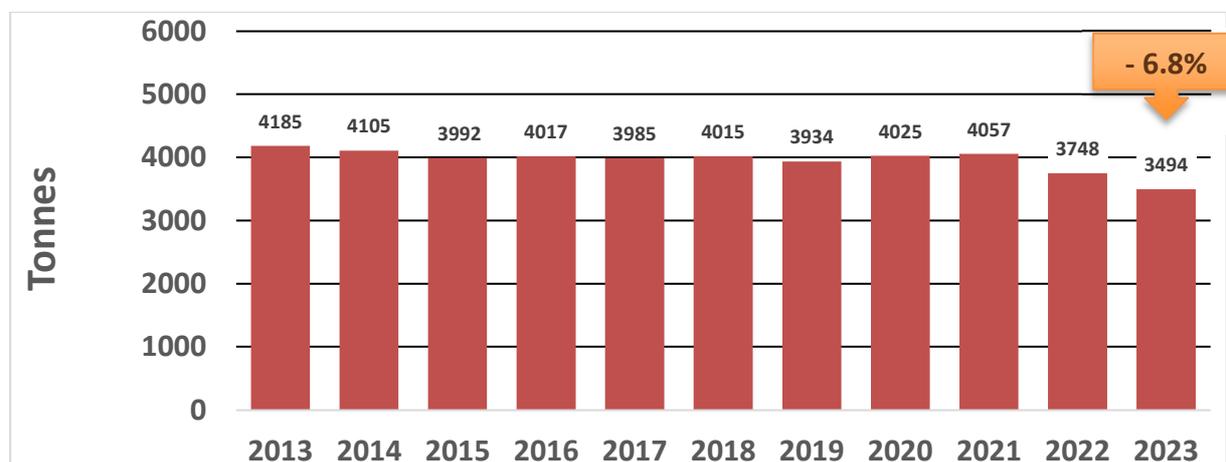
La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2023 s'élève à **3 493.58 tonnes**, soit -6.8% % par rapport à 2022.

Cela représente **180.6 kg/hab. en 2023.**



Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 (-2,2% par rapport à 2013) et en 2015 (-2,76% par rapport à 2014). Toutefois, à partir de 2015, on constate une stabilisation aux alentours de 4 000 tonnes par an.

Cette nouvelle baisse 2023 de 6.8% est à mettre en relation avec la **mise en place de la collecte séparée des biodéchets et avec l'application des nouvelles consignes de tri** qui détournent une partie des déchets des poubelles classiques.

A noter également que les tonnages collectés sur les deux derniers mois de l'année ont subi une petite baisse suite à l'annonce de la prise en compte de la levée dans la redevance à compter du 01/01/2024.

2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2023	1 436	2 461	2 251	607	941	237

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
 - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
 - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
 - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
 - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.

- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
 - Pas d'obligation de bénéficier du service
 - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison **d'une collecte hebdomadaire**.

Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de **deux collectes par semaine**.

La collectivité se réserve le droit de ne pas collecter un professionnel dont la quantité de déchets par semaine dépasse **4.000 L** ou si la nature des déchets est source de danger pour le matériel de collecte ou les agents.

2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société **SUEZ Recyclage et Valorisation** (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre sur 2023 ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 T) équipé d'une benne compactrice de contenance de 22 m³ équipé d'un lève-conteneur universel ainsi que deux autres camions de même type pour réaliser les deux autres tournées de collecte du mardi.

Un véhicule de même type pour les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

- Ces véhicules ont totalisé 30 281 kilomètres au cours de l'année 2023 pour une consommation de 18 672 litres de gasoil.

- Un équipage de deux à trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et deux équipiers de collecte tous les jours de la semaine.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour.

Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a mis en place sur le territoire du Pays d'Erstein la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques.

201 conteneurs étaient répartis en 51 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 375 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

Commune	Nombre de collectes associatives en 2023
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	10
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	1
ICHTRATZHEIM	2
LIMERSHEIM	4
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	5
UTTENHEIM	3
TOTAL	43

2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

- Verre → RECYCAL à Ribeauvillé (68)
- Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines (y compris les collectes associatives) → SCHROLL. à Strasbourg (67)
- Emballages plastiques et emballages métalliques → SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaires. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2023 a été de :

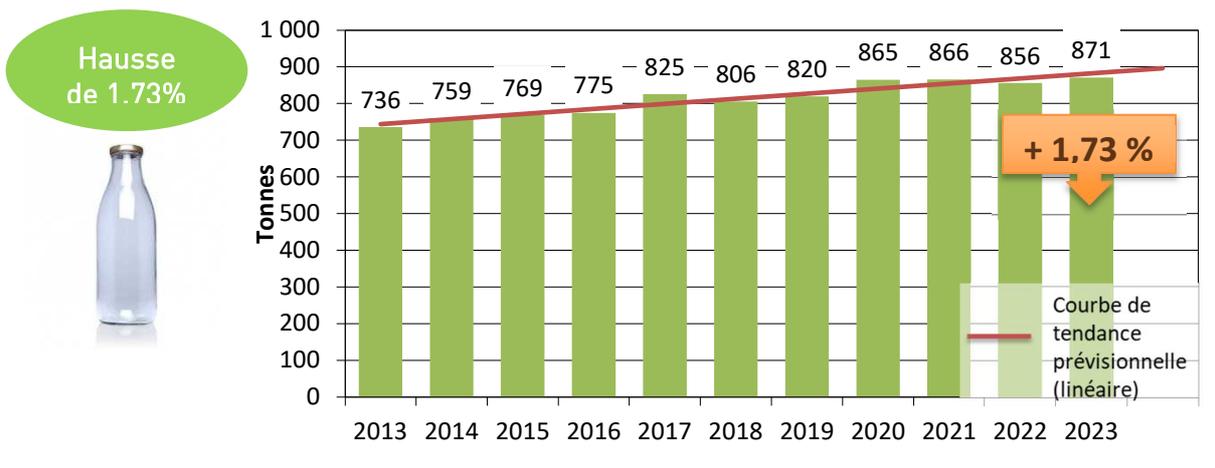
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

2.2.3. Résultats des collectes sélectives

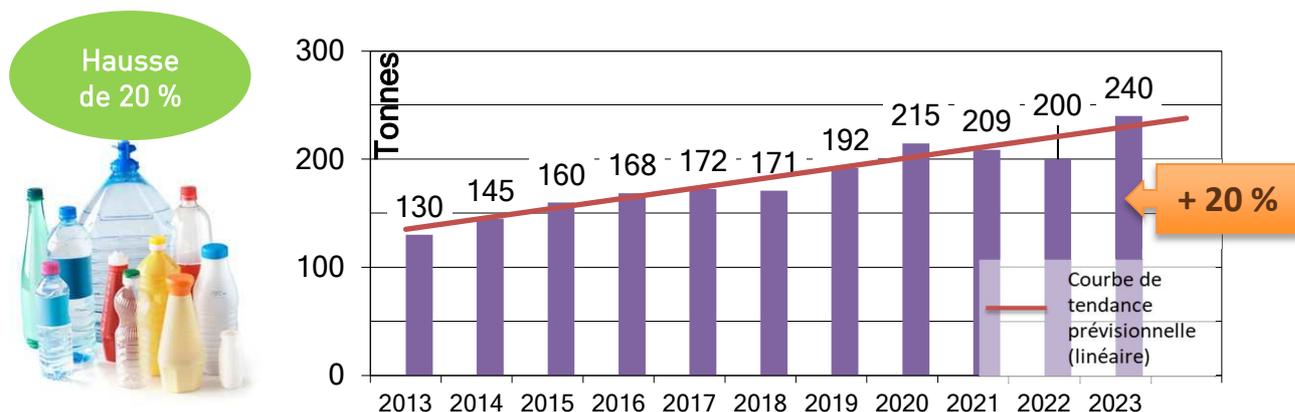
Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	871.10 Tonnes	871.10 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	485.24 Tonnes	458.67 Tonnes	5.48 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	196.14 Tonnes	194.75 Tonnes	0.71 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	284.18 Tonnes	190.66 Tonnes *	32.91 %

*dont 35,01 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

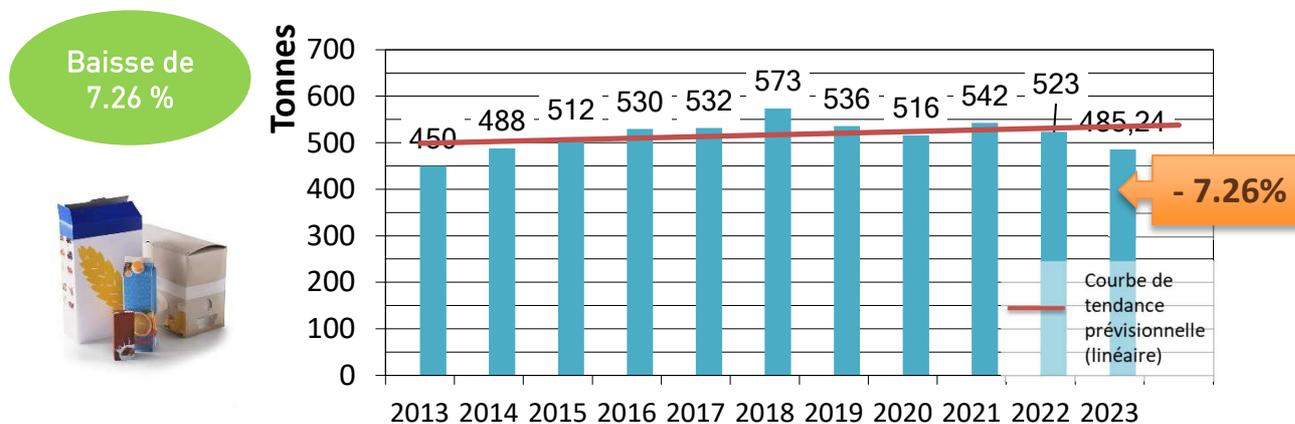
Evolution des tonnages de **Verre** collecté annuellement par **apport volontaire**



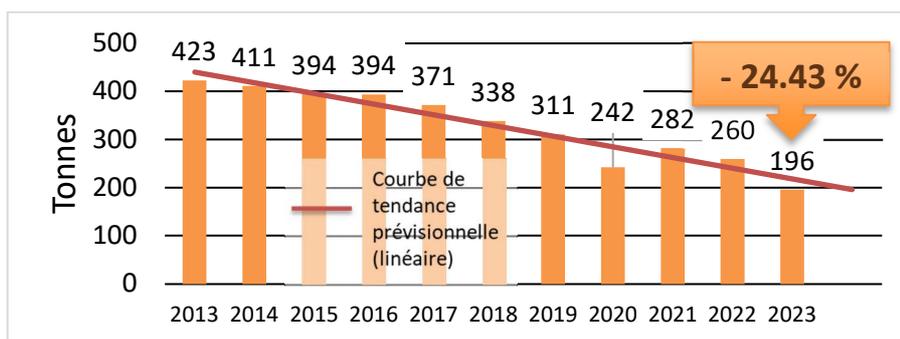
Evolution des tonnages de **Plastiques** collectés annuellement par **apport volontaire**



Evolution des tonnages de **Papier-cartons et Journaux-magazines** collectés annuellement par **apport volontaire**



Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations

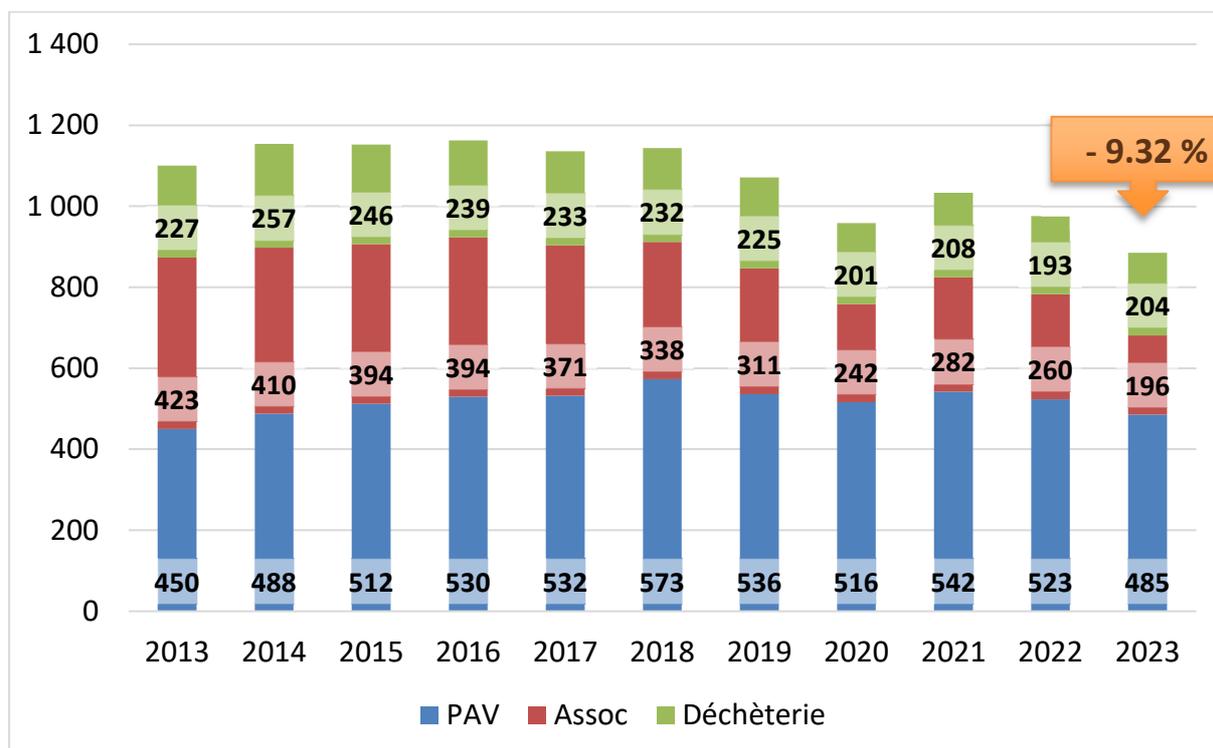


↳ 10.13 kg/hab en 2023 - Constat en 2023 : baisse de 24.43 % par rapport à 2022

La baisse importante en 2020 peut s'expliquer en partie par l'annulation de plusieurs collectes en raison des mesures COVID.

La forte réduction des quantités collectés en 2023 (par rapport à 2022) peut s'expliquer en partie par une réduction du nombre de collectes sur la commune d'Erstein.

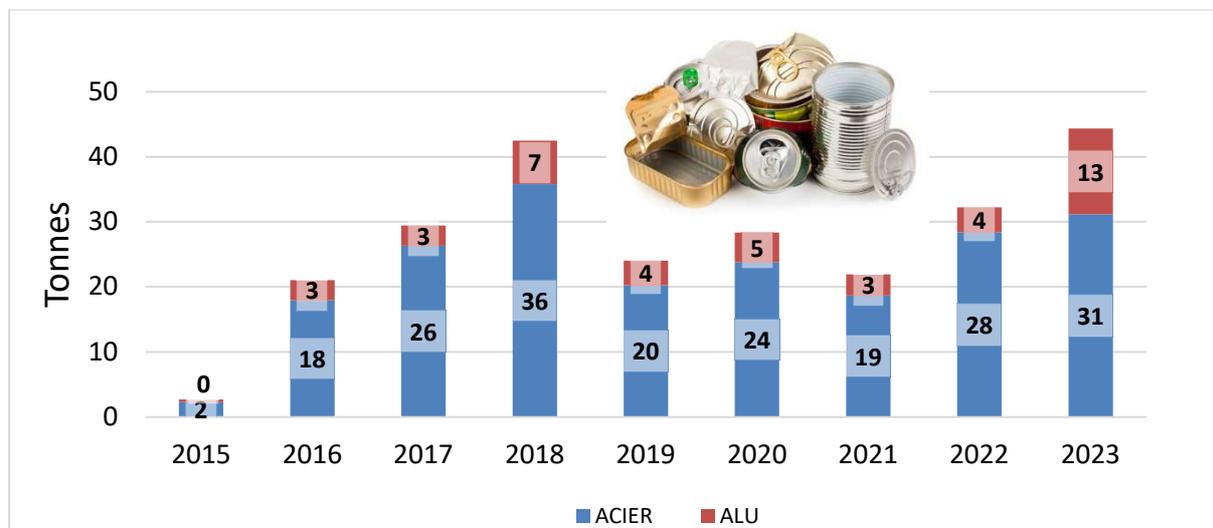
Evolution des tonnages totaux de Papiers-cartons collectés (PAV + Collecte associative + Déchèterie)



↳ 45.7 kg/hab en 2023 (51 kg/hab en 2022)

Ce graphique permet de constater une baisse de 9.32 % de la quantité globale de papiers/cartons collectés par rapport à 2022 (rappel : - 5.5 % entre 2021 et 2022)

Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés par apport volontaire

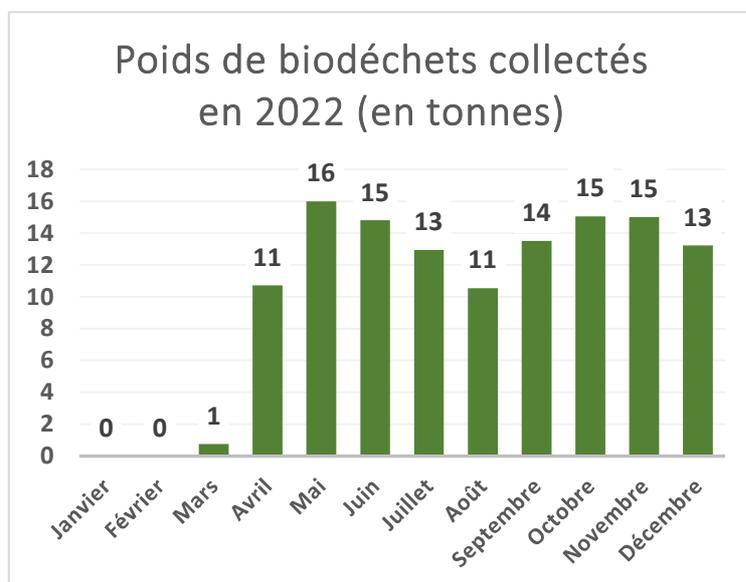


A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015.

Il est constaté une bonne progression des quantités collectées, notamment pour l'aluminium. C'est à relier à l'effet de l'extension des consignes de tri.

↳ 2.27 kg/hab en 2023 pour l'acier et l'aluminium (1,86 kg/hab en 2022)

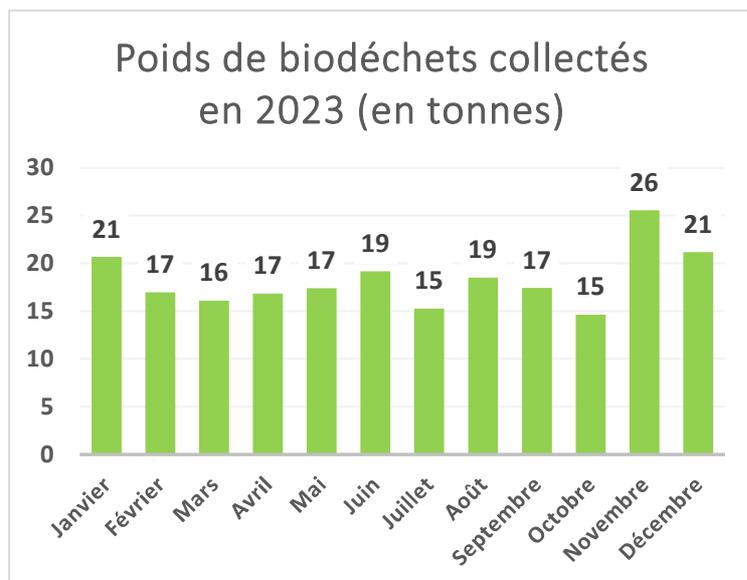
Evolution des tonnages de Biodéchets collectés par apport volontaire



Total collecté en 2022 :
→122,56 T soit 6,40 kg/hab

La mise en place du service s'est faite en mars 2022, avec le **déploiement des abribacs** destinés à la collecte des biodéchets.

Fin octobre, les **périscolaires** de la Communauté de Communes ont été équipés de bacs destinés à cette collecte et ont permis de collecter environ **1,31 T** de biodéchets sur les mois de novembre et de décembre.



Total collecté en 2023 :
→219.57 T soit 11.35 kg/hab

(dont **12.51 Tonnes** de biodéchets collectés auprès des **périscolaires**)

Soit une augmentation de 79.15% par rapport à l'année 2022 (incomplète).

Cela correspond à **11.35 kg/hab**.

La baisse des tonnages constatées en été (juillet) est un phénomène normal, qui s'explique par les changements d'habitude des usagers.

L'augmentation des tonnages constatée en fin d'année (aux mois de novembre et décembre) peut être reliée, au moins en partie, à l'annonce du passage à la redevance à la levée à compter du 1^{er} janvier 2024.

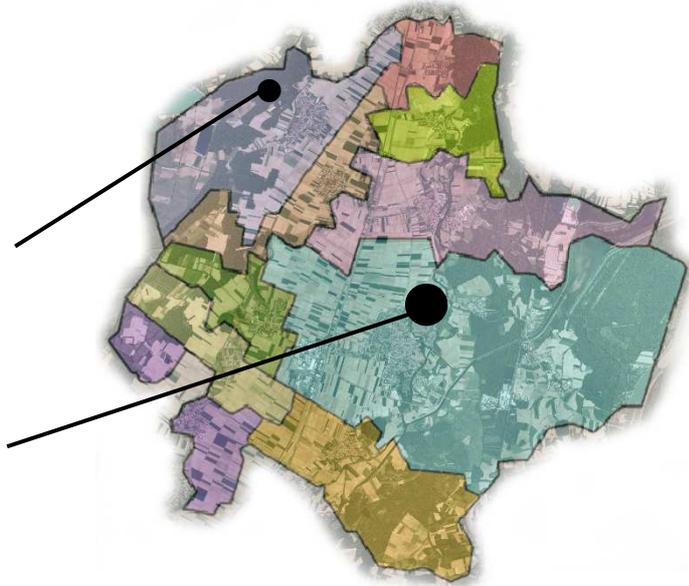


2.3. Les déchèteries

2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des 10 communes du territoire du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	Horaires d'hiver	Horaires d'été
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
Mercredi	Fermé	Fermé
Samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Sont acceptés les déchets suivants :



Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux. Un conteneur accepte également les objets réemployables, pris en charge par Emmaüs.

Attention : bouteilles, flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau des conteneurs situés à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

Un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, est accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papier/carton, Métaux	→ SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	→ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	→ DERICHEBOURG à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	→ CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	→ REFOOD à CLICHY (92)
Piles et accumulateurs	→ COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	→ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Types de déchets	Tonnages 2022	Evolution 2021-2022	Tonnages 2023	Evolution 2022-2023
Gravats + DIB	1 579,04	+1,7 %	1374.82	-13 %
Déchets verts	1 164,32	-13,6 %	1150.96	-1.2 %
Encombrants	853,30	-27,8 %	730.12	-14.4 %
Bois	866,76	-1,1 %	851.30	-1.8 %
Papiers cartons	193,14	-7,4 %	203.75	+5.5 %
Métaux	201,83	-19,5 %	213.02	+5.5 %
DEEE	148,11	-12,1 %	151.81	+2.5 %
TOTAL	5 006,5	-10,4 %	4 675.8	-6.6 %

La baisse des quantités déposées en déchèterie se poursuit par rapport à 2022 mais de manière moins marquée (6.6% contre 10.4%).



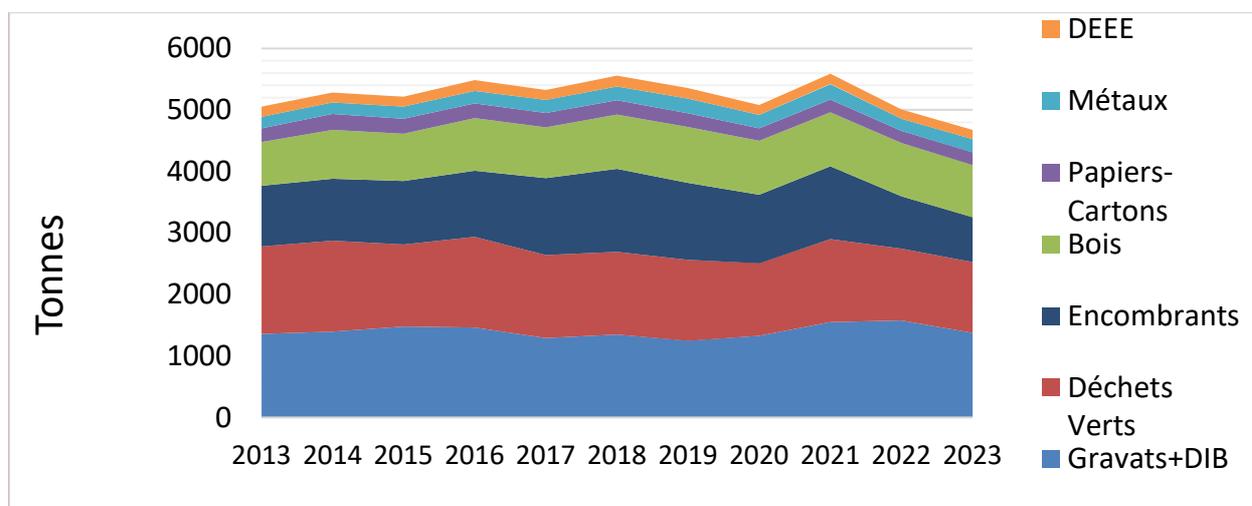
En 2023, les déchets déposés en déchèteries représentent **241.67 kg/hab.**

Emmaüs :

- ⇒ collectes en déchèterie = **131.9 Tonnes en 2023** soit **6.9 kg/hab**
 contre **99 Tonnes en 2022** soit **5.2 kg/hab**



Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries :



2.4. Le compostage

La Communauté de Communes propose des composteurs à prix réduits à tous les usagers du territoire du Pays d'Erstein ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes peut proposer des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité.

La promotion du compostage individuel a permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs :

- **45 composteurs vendus en 2023** (contre 46 en 2022)

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par la Communauté de Commune.

Le prix demandé aux habitants est de 15 €H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 €H.T. pour les bacs de 600 litres.



2.5. Les services hors service public

2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs



Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2023 sur le Pays d'ERSTEIN **45.68 T de déchets auprès de 188 adresses** (45.5 T de déchets auprès de 218 adresses en 2022).

Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

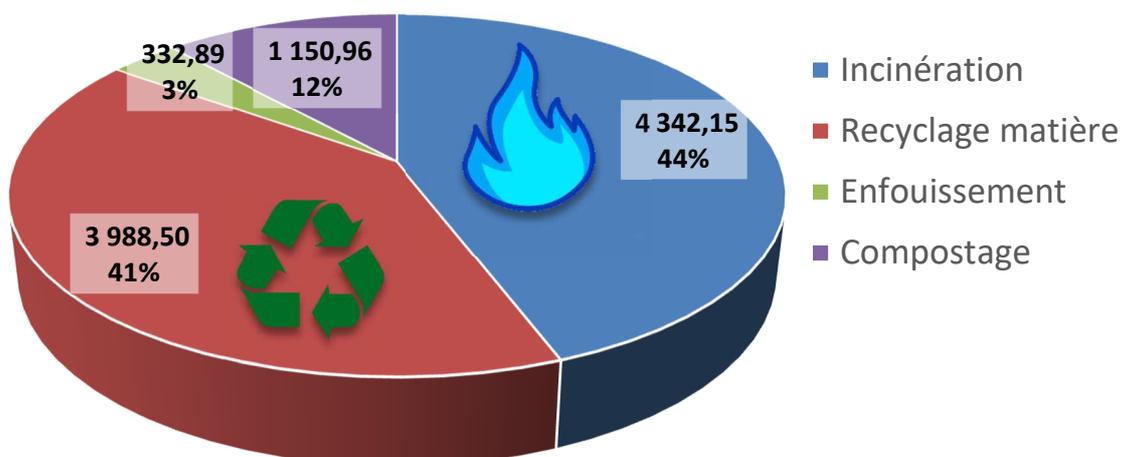
3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE Schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) - SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Tétting et Ludres...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88)
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Environnement	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Environnement	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	SDEA	BENFELD (67)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	SPIESS SA	KERTZFELD (67)	SPIESS SA Kertzfeld (67)
Batteries	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	Acierie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECOSYSTEM	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	REFOOD	CLICHY (92)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	ECOSYSTEM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCCE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	3 403.72 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	89.86 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	902.81 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	474.84 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu PC + Pl.Met)	Stockage des déchets ultimes	136.65 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	243.50 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	12.82 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	78.73 Tonnes
LINGENHELD Env./SENERVAL	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	853,30 Tonnes
LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	851.30 Tonnes
SDEA	Végétaux	Compostage	1 150.96 Tonnes
SPIESS	Gravats	Recyclage matière	1 131.79 Tonnes
LINGENHELD Env.	Plâtres, Isolants... (DIB)	Enfouissement	243.03 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	213.02 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	151.81 Tonnes
GDE METAUFER / DERICHEBOURG.	Batteries	Recyclage matière	1,983 Tonnes
CHIMIREC	Huiles minérales	Recyclage matière	8.19 Tonnes
REFOOD	Huiles végétales	Recyclage matière	2,016 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	0.82 Tonnes
RECYLUM / ECOSYSTEM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	NC
RECYBIO	Biodéchets	Méthanisation Compostage	219.57 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement (en tonnes)



4. La communication

Un numéro du **Journal du Tri** a été édité au cours de l'année 2023 (décembre).

Le thème principal de ce numéro était la modification dans la forme de la redevance à partir du 1^{er} janvier 2024

Ces numéros ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des 10 communes du territoire du Pays d'Erstein.



Information des usagers / Animations

- Mars, avril et juin: **21 animations** sur les consignes et gestes de tri auprès de différentes écoles du territoire du Pays d'Erstein (tranche d'âge : de 6 à 10 ans)
- Mai : animation **Zéro Déchets** conjointe avec le SMICTOM d'Alsace Centrale (public : administrations locales)
- Novembre : **courrier** joint aux factures du second semestre 2023 pour prévenir des modifications à venir dans la redevance
- Articles dans **l'IntercoMag** et **les bulletins communaux** : biodéchets et extension des consignes de tri.

5. L'emploi

Le Service Gestion et Facturation des Ordures Ménagères



Gestion du service :

- 1 responsable du service à temps plein
- 1 agent administratif / facturation à 90% à temps plein
- 1 agent administratif / communication à temps plein
- 3 agents techniques à temps plein (2 agents de déchèterie et 1 agent technique polyvalent) : surveillance/entretien déchèterie + gestion des bacs OM

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Les prestataires

Collecte des déchets résiduels : SUEZ :
Equivalent à 3 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : SCHROLL :
0,63 ETP (équivalent temps plein)

Collectes sélectives :	RECYCAL :	Collecte : 1 jours / semaine (0,2 ETP : 330h)
	SCHROLL :	Collecte : 2 jours / semaine (0,9ETP)
		Tri : 3 jours / semaine

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

7. Bilan financier annuel

7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2023 s'est élevé à **2 683 068.74 €** (2022 : 2 697 991.90 €) se répartissant comme suit :

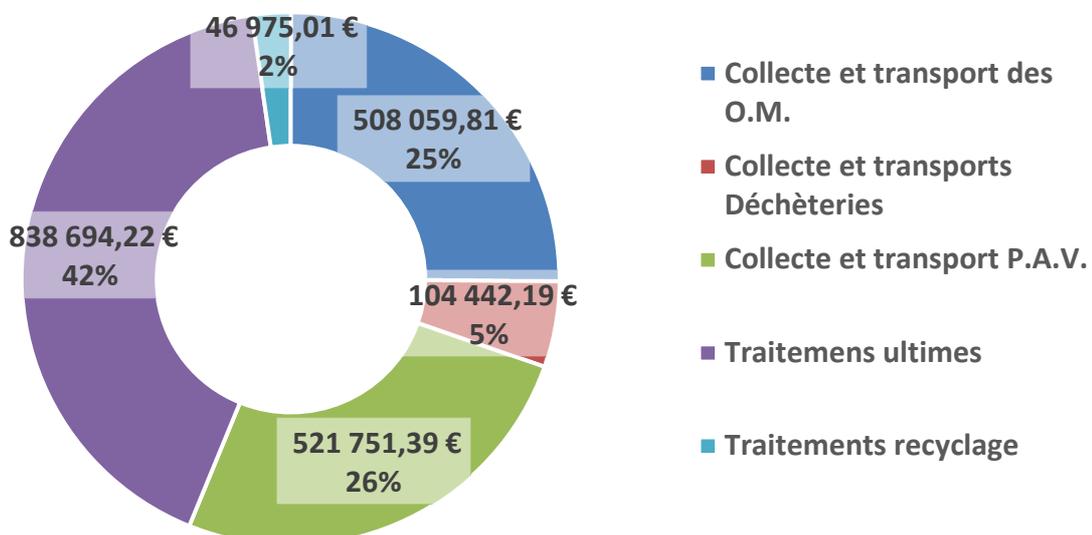
Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : **105 494.91 €** (2022 : 226 343.20 €) dont :

- Acquisition bacs de collecte des déchets ménagers : 11 508 € TTC
- Acquisition conteneurs tri aériens : 11 760 € TTC
- Acquisition conteneurs tri enterrés + livraison : 61 584 € TTC

Dépenses de fonctionnement : **2 577 573.83 €** (2022 : 2 471 648.79 €) dont :

- Collecte et traitement des déchets : **2 019 922.5 € TTC** (2022 : 1 809 526.07 €)
- Frais de personnel : **292 833.87 € TTC** (2022 : 292 135.35 €)
- Frais de communication : **3 254.40 € TTC** (2022 : 9 466.60 €)
- Entretien matériel (conteneurs apport volontaire) : **36 751.26 € TTC** (2022 : 49 473.31 €)
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : **13 177 € TTC** (2022 : 11 099 €)

Dépenses – collecte et traitement des déchets 2023 :



Traitements ultimes : incinération, huiles, bois, refus de tri...

Traitements recyclage : gravats, déchets verts, pneus...

Prestations rémunérées les plus significatives :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel HT
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	460 248.00 €
SCHROLL SAS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place, enlèvement et location de conteneurs - Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques - Traitement déchets ultimes - Incinération des encombrants collectés en déchèterie 	Marchés	532 823.14 €
SENERVAL	<ul style="list-style-type: none"> - Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie 	Marché	721 668.27 €
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	60 409.30 €
LINGENHELD	Traitement des déchets de bois et Déchets ultimes	Marché	46 678.87 €
SPIESS	Recyclage des gravats	Marché	1 370.15 €
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	-	22 765.32 €
RECYBIO	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et traitement des biodéchets - Fourniture kits biodéchets 	Marché	117 299.08 €

Coûts par opérations :

Prestataire	Prestation	Montant
SUEZ RV Nord Est	Coût forfaitaire mensuel	38 354 € HT / mois
SCHROLL SAS	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement papiers cartons - Traitement Plastiques métaux - Vidage - Traitement refus de tri - Caractérisation - Transport benne 30M3 - Location benne - Traitement des encombrants collectés en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> - 59.16 € HT / T - 350 HT / T - 15 € HT / unité - 159.73 € HT / T - 153.8 € HT / unité - 94.65 € HT / unité - 18,60 € HT / unité - 185 € HT / T
SENERVAL	<ul style="list-style-type: none"> - Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie 	- 150 € HT / T
RECYCAL	Coût à la levée	40.90 € HT / levée
LINGENHELD	<ul style="list-style-type: none"> - Coût à la tonne de bois - Coût à la tonne de déchets non dangereux ultimes 	<ul style="list-style-type: none"> - 13.50 € HT / T - 195 € HT / T
SPIESS	Coût à la tonne de gravats	1 € HT / T
TREDI HOMBOURG	Coût à la tonne en fonction des types de produits	De 735 € HT / T à 1 791 € HT / T
RECYBIO	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de sachets pour les bio-déchets - Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C1) - Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C2) 	<ul style="list-style-type: none"> - 0.061 € HT / unité - 5673.18 € HT - 10 057.44 € HT

7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes réelles pour l'année 2023 s'est élevé à **4 177 427.13 €** (2022 : 4 425 273.21 €) se répartissant comme suit :

Recettes d'investissement 2023 : **384 328.69 €** (2022 : 534 040.48 €) dont :

- Amortissements de l'exercice 2023 : 64 032.85 €
- F.C.T.V.A : 12 598.56 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 307 697.28 €

Recettes de fonctionnement 2023 : **3 793 098.44 €** (2022 : 3 891 232.73 €) dont :

- Redevance OM : 1 804 196.38 €
- Factures dépôts professionnels en déchèterie : 35 566 €
- Remboursement frais d'affranchissement par la DGFIP : 10 648.13 €
- Subventions : 353 264.55 €
- Ventes de matériaux : 164 303.44 €
- Refacturation bacs endommagés : 7830 €
- Résultat d'exploitation reporté : 1 419 583.94 €

7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : **1 804 196.38 €** (2022 : 1 845 978.49 €).

Tarifs du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (redevance non assujettie à la TVA) :

Part fixe :

Particuliers	1 personne : 65,11 €/an
	2 personnes : 97,67 €/an
	3 personnes et plus : 130,23 €/an
Professionnels	Bac 120 ou 180 litres : 126,07 €/an
	Bac 240 litres : 168,09€/an/bac
	Bac 770 litres : 539,35 €/an/bac
Associations :	130,23 €/an/bac

Part variable :

60 litres : 44,05 €/an/bac
80 litres : 58,74 €/an/bac
120 litres : 88,11 €/an/bac
180 litres : 132,16 €/an/bac
240 litres : 176,21 €/an/bac
770 litres : 565,34 €/an/bac

7.2.2. Les autres recettes

- Recettes de fonctionnement

Subventions : **353 264.55 €** (2022 : 363 067.73 €) dont :

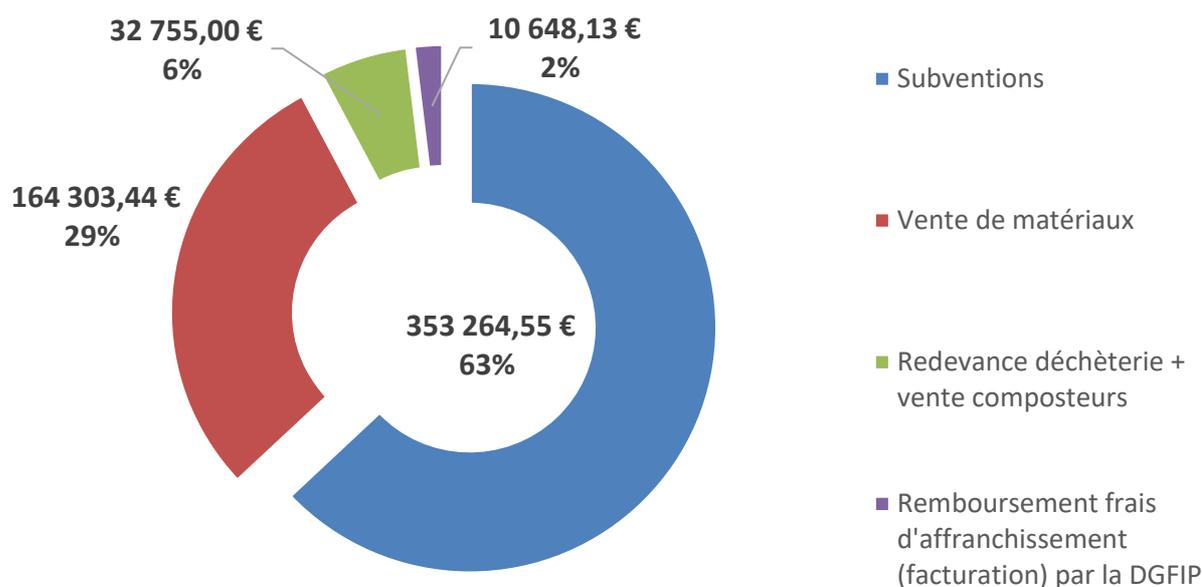
- ADEME – Subvention étude caractérisation OMr déchets : 11 193 €
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS 2022 : 32 132.92 €
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS MAJORATION PERFORMANCE : 12 061.2 €
- CITEO – SOUTIENS EMBALLAGES : 297 877.43 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques, métaux,...) : **164 303.44 €**
(2022 : 236 896.32 €) dont :

- REVIPAC – Emballages / Papiers Cartons : 22 926.75 €
- SCHROLL – Papiers Cartons : 1 086.31€
- DERICHEBOURG ESKA – Ferraille : 49 411.14 €
- OI MANUFACTURING – Verre : 25 505.26 €
- ECOSYSTEM – DEEE : 5 509.68 €
- VALORPLAST – Plastiques : 39 459.75 €
- REGEAL AFFIMET – Aluminium : 2 921.55€
- REFOOD – Huiles alimentaires : 447.12 €

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/1/2m³) + vente de bacs à compost : **32 755 €**
(2022 : 24 457 €) dont :

- Ventes bacs à compost : 1 555 €
- Dépôts déchèterie (Professionnels) : 31 200 €



7.3. Détail des coûts

La décomposition des coûts se fait ainsi :

- **Coûts complets** (totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité)

FLUX		COÛTS COMPLETS - TOTAL		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
Ordures Ménagères	3 493,58	1 203 445,69	62,94	344,47
Papiers Cartons AV	485,24	156 735,55	8,20	323,01
Papiers Cartons PP	196,14	37 034,38	1,94	188,82
Emballages Plastiques AV	239,81	224 833,12	11,76	937,55
Verre AV	871,10	83 642,99	4,37	96,02
Biodéchets AV	219,57	125 682,42	6,57	572,40
Papiers Cartons Déchèterie	203,75	46 374,46	2,43	227,60
Metaux	213,02	36 923,92	1,93	173,34
Bois	851,30	77 810,07	4,07	91,40
Encombrants	730,12	187 493,97	9,81	256,80
Déchets Verts	1 150,96	61 741,06	3,23	53,64
Gravats	1 131,79	45 944,04	2,40	40,59
DIB	243,03	82 722,92	4,33	340,38
D3E	151,81	39 033,12	2,04	257,11
DDM	14,47	22 820,88	1,19	1 577,12

Légende :

- Ordures ménagères résiduelles (Déchets ménagers et assimilés)
- Emballages (tri en points d'apport volontaire + collecte porte-à-porte)
- Biodéchets (en points d'apport volontaire)
- Déchèterie : flux principaux
- ⇒ DIB : Déchets d'isolation (plâtres, laines de verre...)
- ⇒ D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- ⇒ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

COÛTS COMPLETS - Tous flux confondus pour la COLLECTE uniquement	TOTAL € HT	1 246 426,61
	TOTAL € HT / Hab	65,19
	TOTAL € HT / T	121,72
COÛTS COMPLETS - Tous flux confondus pour le TRAITEMENT uniquement	TOTAL € HT	1 185 812,02
	TOTAL € HT / Hab	62,02
	TOTAL € HT / T	115,80

FLUX		COÛTS COMPLETS - COLLECTE			COÛTS COMPLETS - TRAITEMENT		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
Ordures Ménagères	3 493,58	471 012,71	24,63	134,82	732 432,98	38,31	209,65
Papiers Cartons AV	485,24	140 873,81	7,37	290,31	15 861,75	0,83	32,69
Papiers Cartons PP	196,14	25 195,14	1,32	128,45	11 839,25	0,62	60,36
Emballages Plastiques AV	239,81	198 277,38	10,37	697,72	26 555,75	1,39	93,45
Verre AV	871,10	83 642,99	4,37	96,02			
Biodéchets AV	219,57	93 663,84	4,90	426,58	32 018,58	1,67	145,82
Papiers Cartons Déchèterie	203,75	21 415,88	1,12	105,11	24 958,58	1,31	122,50
Metaux	213,02	36 923,92	1,93	173,34			
Bois	851,30	29 821,28	1,56	35,03	47 988,79	2,51	56,37
Encombrants	730,12	32 418,78	1,70	44,40	155 075,19	8,11	212,40
Déchets Verts	1 150,96	44 979,34	2,35	39,08	16 761,72	0,88	14,56
Gravats	1 131,79	27 947,32	1,46	24,69	17 996,72	0,94	15,90
DIB	243,03	23 568,18	1,23	96,98	59 154,74	3,09	243,41
D3E	151,81	39 033,12	2,04	257,11			
DDM	14,47	22 820,88	1,19	1 576,79			

- Coûts aidés (coûts complets moins les soutiens des eco-organismes, les ventes de matériaux et autres recettes)

COÛTS AIDES Tous flux confondus (Collecte et traitement)	TOTAL € HT	1 813 095,53
	TOTAL € HT / Hab	94,82
	TOTAL € HT / T	177,06

FLUX		COÛTS AIDES par flux		
NOM	QUANTITE collectées (Tonnes)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
OM	3 493,58	1 200 500,28	62,78	343,63
Papiers Cartons AV	485,24	48 599,17	2,54	100,15
Papiers Cartons PP	196,14	- 71 102,00	- 3,72	- 362,51
Emballages Plastiques AV	239,81	87 066,74	4,55	306,38
Verre AV	871,10	- 673,01	- 0,04	- 0,77
Biodéchets AV	219,57	125 682,42	6,57	572,40
Papiers Cartons DECH	203,75	- 46 863,94	- 2,45	- 230,01
Metaux	213,02	- 22 561,33	- 1,18	- 105,91
Bois	851,30	74 378,07	3,89	87,37
Encombrants	730,12	184 061,97	9,63	252,10
Déchets Verts	1 150,96	58 309,06	3,05	50,66
Gravats	1 131,79	42 512,04	2,22	37,56
DIB	243,03	79 290,92	4,15	326,26
D3E	151,81	31 074,24	1,63	204,69
DDM	14,47	22 820,88	1,19	1 576,79

C. PROJETS POUR L'ANNEE 2024

Deux points particulièrement significatifs sont engagée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour l'année 2024 :

- **Modification de la redevance** incitative d'enlèvement des déchets ménagers → prise en compte du nombre de levées des bacs et augmentation des tarifs pour suivre l'évolution des coûts des prestations.
- **Validation d'un PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés → le but étant la mise en œuvre sur plusieurs années d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets.

